



Dorimène et Alphonse Desjardins et les artisans d'une économie au service de la nation

Conférence prononcée le 7 avril 2015 à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Claude Béland, professeur

Animateur : Éric Bédard, historien

Avant-propos

Présenter de grands artisans d'une économie au service de la nation, Dorimène et Alphonse Desjardins, est pour moi un grand honneur. Depuis plus de 60 ans, ils sont mes amis, mes conseillers. Ils n'ont jamais cessé d'influencer ma façon de penser, d'agir et d'espérer. Une relation féconde grâce à leurs écrits et grâce aussi à la mémoire de ceux qui les ont connus et aux historiens. Ce qui démontre, encore une fois, l'importance de la connaissance de l'histoire, tout particulièrement celle de son pays et de sa nation.

Pour mieux comprendre pourquoi nous pouvons dire que Dorimène et Alphonse Desjardins ont marqué l'histoire du Québec, il m'apparaît utile de les situer dans l'époque et l'environnement dans lequel ils ont vécu.

Alphonse et Dorimène Desjardins naissent au milieu du 19^e siècle, soit une centaine d'années après la conquête par les armées du roi d'Angleterre de la colonie française qu'est le Québec depuis début du 17^e siècle. Autrement dit, pendant 160 ans (1600 à 1760) l'économie du Québec est au service de la nation française. Puis à compter de 1760, elle se transforme en une économie au service de la nation anglaise.

Les Français du Canada occupant le territoire depuis plus d'un siècle, allaient-ils devenir des artisans d'une économie au service d'une nouvelle nationalité ? Malgré la Conquête et malgré une guerre appauvrissante, la majorité décide de demeurer au Canada. Malgré aussi l'interdiction aux Canadiens français de participer au développement économique de la colonie. Une lettre du roi d'Angleterre au gouverneur Murray en 1760, fait savoir que toutes mesures susceptibles de favoriser le développement de la production manufacturière ou industrielle sont interdites aux Canadiens français et ce, afin de sauvegarder la prépondérance de la métropole britannique en ce domaine !



Autrement dit, en conséquence de la Conquête, les Canadiens français doivent se satisfaire d'une économie de subsistance – de survivance – une économie différente de celle de la minorité anglophone. Pas étonnant que, plus tard, Lord Durham, dans un rapport à son roi annonce que « les Français de la Nouvelle-France sont forcés de reconnaître la supériorité et l'esprit d'entreprise des Anglais, que les Anglais détiennent déjà l'immense partie des propriétés et qu'ils ont pour eux la supériorité de l'intelligence [1]. »

Les années passent et la situation des Canadiens français ne s'améliore guère. Alexis de Tocqueville, en visite au Canada en 1831, rapporte dans ses notes de voyage : « Il est facile de voir que les Français sont le peuple vaincu. Les classes riches appartiennent pour la plupart à la race anglaise... [2] »

Au moment de la naissance d'Alphonse et Dorimène c'est donc la bourgeoisie anglophone, une minorité, qui se charge d'assurer le développement économique du Bas-Canada. Quant aux francophones, ils se réfugient dans une tranquille résistance à l'assimilation. Ils misent sur la force de leur nombre.

Dans ces conditions, se développe dans la collectivité canadienne-française une attitude de résignation, d'acceptation de leurs conditions modestes. Ils en viennent à croire qu'ils sont « nés pour un petit pain » ce qui fait dire au théologien Louis-Adolphe Paquet, 100 ans après la Conquête et quelques années après la défaite des Patriotes : « Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée... [3] » Voilà une mission – et une consolation – porteuse d'espérance d'une vie céleste éternelle.

Quelques années plus tard, les Britanniques, rassurés par leurs succès économiques et par la défaite des Patriotes en 1837, ne s'inquiètent plus de la concurrence canadienne-française. Ce qui permet à des voix canadiennes-françaises d'oser parler de développement économique. Profitant de l'existence d'un journal, *Le Canadien*, on lance certains appels, sans réaction de la part des autorités britanniques. En 1846, Étienne Parent [4], à l'occasion d'une conférence intitulée *L'industrie considérée comme moyen de conserver notre*

nationalité stimule l'entrepreneuriat comme moyen d'assurer la survie de la survie des Canadiens français :

« Je vais vous demander, dit-il, d'ennobler la carrière de l'industrie, en la couronnant de l'auréole nationale car de là je veux tirer un moyen puissant de conserver et d'étendre notre nationalité [5]. Je viens vous supplier d'honorer l'industrie ; de l'honorer non plus de bouche, mais par des actes, par une conduite toute opposée à celle que nous avons suivie jusqu'à présent et qui explique l'état arriéré où notre race se trouve dans son propre pays... Disons-le, on méprise l'industrie [6]. »

Nous voilà au milieu du 19^e siècle (1850). Les Canadiens français ne craignent pas de dire qu'ils sont citoyens d'une même nation – la nation canadienne-française.

Alphonse et Dorimène Desjardins



Dorimène Desjardins. Source : Wikipédia, domaine public.

Alphonse et Dorimène naissent au moment de cette période du développement économique du Québec. Alphonse naît en octobre 1854, à Lévis. Il est le huitième enfant de François Roy-Desjardins. Son père, comme il l'a fait pour tous ses enfants, laisse tomber le patronyme « Roy ». Tous les enfants de François Roy-Desjardins sont baptisés au nom de Desjardins. À l'époque, les familles nombreuses ne sont pas majoritaires, mais on en compte plusieurs. La mort infantile est fréquente. Quinze jours après la naissance d'Alphonse, il faut toutefois retourner à l'église : la mort les a retracés, encore une fois. Le petit Charles (deux ans) décède. Et quand naissent en 1860 les jumeaux Étienne et Joseph, Alphonse a déjà six ans. Dans l'intervalle, en 1858, un petit frère est né mais n'a pas survécu. L'intervalle des âges entre les

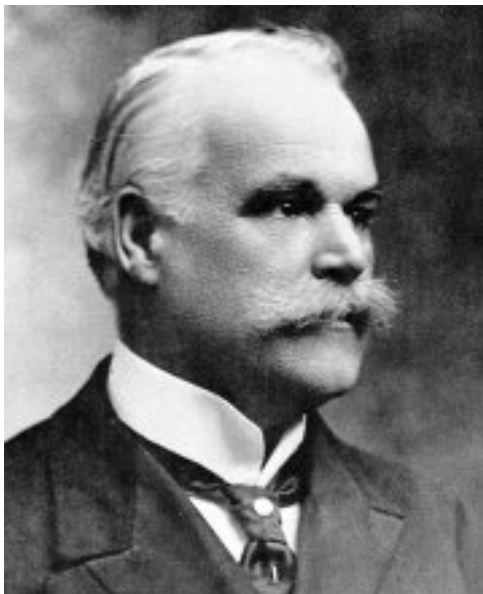


survivants s'accroît. Le plus rapproché d'Alphonse, Louis-Georges, a cinq ans de plus que lui.

Alphonse ne vit pas dans une famille riche. Au contraire. Son père, dont la santé est fragile ne fait pas assez d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille. Sa mère Claire Miville-Deschênes, courageuse, réaliste et infatigable, offre ses services de femme de ménage auprès de familles lévisiennes plus fortunées. Elle quitte tôt le matin et revient en fin de journée. Au cours de cette première décennie, le jeune garçon s'initie à la solitude, dit le biographe Jacques Lamarche [7]. Il s'habitue à s'en remettre à ses propres décisions. Lorsque arrive le temps de l'école primaire, Alphonse doit se débrouiller pratiquement seul. Il peut consulter sa mère ou sa sœur à l'occasion, mais il se retrouve souvent seul avec ses propres réflexions.

Après avoir suivi les classes primaires à l'école paroissiale Potvin, à Lévis, Alphonse, malgré la pauvreté familiale, poursuit ses études au Collège de Lévis. Probablement avec le soutien financier des plus âgés de ses frères ou de quelques religieux généreux. Pendant quatre ans, on lui enseigne le français, l'anglais, l'histoire, la géographie, la tenue de livres comptables, la sténographie et des notions élémentaires de mathématiques et de physique. Son dossier scolaire révèle un élève tenace et appliqué, qui éprouve toutefois quelques difficultés. Après ce cours « commercial » comme on l'identifiait à l'époque, il entreprend la première année du cours classique. Toutefois, il devient, pour des raisons inconnues, un élève inconstant. Ce serait l'impossible soutien familial qui expliquerait ce changement d'attitude du jeune Alphonse. À l'âge de quinze ans, il doit abandonner le collège [8].

Il vit alors l'apprentissage à l'insécurité. Il comprend aussi qu'il a besoin des autres. Il fait l'expérience de la solidarité et constate qu'elle est toujours rassurante. Il ne refusera jamais les occasions ou les rendez-vous de solidarité. Le jeune Alphonse comprend que le bonheur familial dépend de l'effort de chacun de ses membres à assurer le bien-être des autres. Il en conclut que ce souci de l'autre – cette éthique du bien-être commun – devrait être le fondement de toutes les sociétés – soit les villages, les villes, les pays. Cette idée ne le quittera jamais. Il comprend les mérites de la démocratie et de l'égalité des droits et des chances. Il croit à une éthique du bien-être commun. Il entre dans le monde des adultes, porteur de ces valeurs.



Alphonse Desjardins. Source : Alfred George Pittaway, Wikimedia Commons, domaine public.

Quant à Dorimène Roy-Desjardins (elle porte le même nom qu'Alphonse sans qu'il y ait de proche parenté avec lui), elle naît le 17 septembre 1858, à Sorel. Elle est le cinquième enfant d'une famille de onze décimée par les maladies infantiles. Six des onze enfants parviendront à l'âge adulte. Dépourvus d'instruction, les parents de Dorimène ne savent ni l'un ni l'autre signer leur nom. Étant donné la précarité de la situation familiale, ils confient la garde de leur fille à une de ses sœurs et à son mari, un couple sans enfant vivant à Lévis et dont la situation financière est rassurante.

Contrairement à Alphonse, Dorimène profitera d'une aisance matérielle et d'une éducation réservée aux enfants des mieux nantis dans les

maisons d'éducation de Lévis. Cette éducation englobe de fait une réalité bien plus vaste que celle de la simple transmission du savoir. Les élèves vivent dans un univers culturel qui fait référence à des valeurs, des normes, et des modèles de comportements éducatifs élevés. Elle entre au pensionnat en 1865 à l'âge de sept ans et sa scolarité s'étendra sur une durée d'une dizaine d'années. Après ses études, elle reste en communication avec son Collège. Jouissant d'une excellente réputation à Lévis, on lui demande fréquemment de remplir des fonctions honorifiques lors de réunions d'anciennes élèves ou d'évènements marquant l'histoire du Collège. Déjà, elle est remarquée.

Ceux qui croient à une main invisible qui guide la vie des gens diraient sans doute : on préparait cette petite fille intelligente à devenir une grande dame jouant un rôle important auprès d'un grand homme !

La vie adulte et la recherche d'emploi

Alphonse, à 17 ans, se met à la recherche d'un emploi. Sur ce plan, si pendant son enfance, les différences d'âge isolaient le jeune Alphonse, devenu apte au travail il pouvait compter sur ses frères. Ils étaient sept frères ! Chacun pouvant compter sur la sympathie ou



l'assistance des six autres. C'est Louis-Georges, celui qui avait cinq ans de plus que son frère Alphonse, qui viendra à l'aide au moment où à seize ans il abandonne ses études. Il l'invite à se joindre à lui dans la milice canadienne. Alphonse s'enrôlera dans le 17^e Bataillon de l'Infanterie de milice volontaire de Lévis, et fera son service militaire de douze mois à Fort Garry jusqu'en 1872.



Vue de Lévis depuis la ville de Québec. Source : Harfang, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.

De retour à Lévis, Alphonse Desjardins fait l'apprentissage du journalisme au journal *L'Écho de Lévis* et en 1873 il séjourne à Ottawa à titre de correspondant de ce journal. À la suite de la fermeture de *L'Écho de Lévis*, il entre à l'emploi du journal *Le Canadien* où un de ses frères travaillait.

Il s'intéresse aussi à la présence de ses compatriotes dans le monde des affaires. Il a 19 ans lorsque Laurent-Olivier David, dans une publication intitulée *L'Opinion publique*, revient à la charge et plaide en faveur d'une économie canadienne-française qui serait une source d'enrichissement pour la collectivité. Il écrit : « Puisque les grands capitaux nous manquent, unissons-nous pour les produire, dit-il. Faisons des louis avec des sous et des millions avec des piastres. Que l'établissement de nos manufactures qui doit profiter à tout le monde soit le résultat du patriotisme de tout le monde. Ce qui enrichit un pays enrichit chaque homme en particulier. [9] »



Déjà actif dans diverses organisations lévisiennes, il rencontre à quelques reprises Dorimène Desjardins. Il en tombe amoureux et, vu qu'il aime les rendez-vous de solidarité, il multiplie les occasions de rencontres. Finalement, ils conviennent de se marier à Sorel, le 2 septembre 1879. Alphonse a 24 ans et Dorimène 20 ans. Dix enfants naîtront de cette union, soit quatre filles et six garçons, dont trois mourront en bas âge.

Nouvellement marié, Alphonse Desjardins veut assurer à sa famille une certaine sécurité financière [10]. Il abandonne le journalisme pour devenir éditeur des débats parlementaires de l'Assemblée législative du Québec. Pendant sept ans, Desjardins édite les débats parlementaires de l'Assemblée législative du Québec.

Après la naissance du quatrième enfant, les Desjardins songent à acquérir une maison. Ils reçoivent l'aide des parents adoptifs de Dorimène ainsi qu'une donation d'un neveu d'un terrain à Lévis et d'une somme d'argent pour y construire une maison convenable en échange d'une rente et pension annuelle et viagère de 76 \$. Ce qui permet au couple de se faire construire une maison de style néo-gothique qui existe toujours. Aujourd'hui, elle appartient à la Société historique Alphonse-Desjardins. Elle est ouverte au public.

En plus de son emploi, Alphonse Desjardins s'engage dans des associations dont les retombées se traduisent par la solidarité, la convergence des points de vue, la recherche de l'égalité des droits et des chances. Autant de sujets qui le passionnent. Il est un partisan de la participation citoyenne ce qui exige, dit-il, une éducation permanente des gens. Il s'engage à fond dans les activités de sociétés culturelles consacrées aux questions littéraires et patriotiques, comme le proposait l'Institut canadien-français, la Société Saint-Jean-Baptiste et la Société de géographie, dont il était membre.

Il est aussi actif comme membre de la Chambre de commerce de Lévis, ce qui lui permet de contribuer à plusieurs initiatives de développement local. Il siège au conseil d'administration de la Chambre de 1880 à 1893. Bénévolement, évidemment. Entre autres, il s'intéresse à un grand débat relativement à l'absence d'institution financière de crédit à Lévis. En ces temps-là, existait la Caisse d'économie de Notre-Dame-de-Québec qui n'a rien à voir avec les caisses d'économie contemporaines qui sont nées au Québec en 1962. Dès 1868, cette caisse d'économie ouvre une succursale sur la rue Commerciale à Lévis.



Elle est la seule institution financière ayant pignon sur rue dans la ville. Elle accepte uniquement les épargnes ; ne fait pas de crédit. Pour emprunter, les Lévisiens doivent traverser à Québec. Mais la Caisse d'économie fait tout de même de bonnes affaires. Au 31 mai 1892, elle compte 1 000 déposants recrutés surtout parmi la classe ouvrière et des petits financiers. Ensemble, ils épargnent 317 340 \$. On lui reproche de ne pas faire de crédit et de drainer l'épargne locale vers Québec [11]. La Merchant's Bank ouvre une succursale en 1874 mais déménage à Québec quatre ans plus tard. En 1880, la Chambre de commerce demande à la Banque Jacques-Cartier d'établir une succursale à Lévis. Mais, après une première réponse positive, les dirigeants de la Banque change d'idée et refuse pour des raisons inconnues. La seule raison plausible : c'est que les perspectives de profits n'étaient pas assurées ce qui déplaisait aux actionnaires de la Banque qui n'étaient évidemment pas des Lévisiens.

À titre de dirigeant de la Chambre de commerce, Alphonse Desjardins convoque une assemblée générale des membres de la Chambre dans le but de « préparer les moyens d'amener plusieurs industries à Lévis ». Sur les 72 membres de la Chambre, seulement quatorze répondent à l'appel. Alphonse Desjardins fait un vibrant plaidoyer :

« Ce qui nous manque, disons-le franchement, sans fausse honte comme sans crainte, c'est une connaissance plus approfondie des incomparables avantages que nous possédons et que nous laissons dormir dans une très coupable inactivité. N'est-il pas grandement temps que nous sortions de l'espèce de torpeur où nous avons été que longtemps plongés et que nous ouvrons les yeux sur notre situation ? »

Après de vives discussions, le projet Desjardins est refusé. Il comprend que l'intérêt individuel de l'investisseur l'emporte toujours sur l'intérêt collectif. Il est déçu de constater que « le développement économique n'est pas le prolongement d'un projet de société ; que les investisseurs ne sont pas des artisans d'une économie au service de la société ou de la nation, mais uniquement en vue de s'enrichir individuellement. » Autrement dit, il est déçu d'une économie qui est au service d'une minorité et non pas au service de la collectivité. De là, à son avis, la nécessité de l'éducation citoyenne aux valeurs nécessaires au mieux vivre ensemble. Ce qui explique sa participation bénévole à l'Institut canadien-français, un regroupement de jeunes qui ont à cœur leur avancement par l'éducation. Pour ce faire,



L'Institut tient une salle de lecture contenant un grand nombre de journaux et de productions littéraires provenant des quatre coins de la province. Il présente des conférences et des séances de discussion. Si anciennement l'Institut – alors connu sous le nom de l'Institut catholique canadien – n'attirait que des membres de l'élite lévisienne, l'Institut relancé par un nouveau groupe dont Alphonse Desjardins est l'un des dirigeants parviendra à recruter un bon nombre de jeunes gens que les hasards de la vie avaient privé d'une brillante éducation. Effectivement, l'Institut parviendra à recruter de nouveaux membres parmi les ouvriers artisans de Lévis.

Alphonse Desjardins est aussi membre actif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Lévis fondée en janvier 1880. La Société a la mission « d'affirmer la vitalité de la race canadienne-française, de montrer aux étrangers ce que sont devenus les 60 000 colons abandonnés par la France, de faire voir aux nations l'œuvre qui s'est accomplie parmi nous depuis le jour où Jacques Cartier longeait les côtes du Saint-Laurent » [12]. Il est un membre nationaliste et un artisan d'une économie au service de la nation.

En plus, Alphonse Desjardins participe à des œuvres de charité et de philanthropie (Société St-Vincent-de-Paul, Congrégation des hommes de Notre-Dame de Lévis). Il combat les inégalités.

En 1887, (Alphonse Desjardins a 33 ans) les libéraux d'Honoré Mercier prennent le pouvoir. Comme il est coutume, il faut récompenser les amis du Parti. Desjardins n'est pas un ami du Parti libéral. On congédie l'éditeur des débats de l'Assemblée législative du Québec nommé par le Parti conservateur. On le remplace par un ami libéral. Alphonse Desjardins se retrouve sans emploi.

Pendant tout ce temps, Dorimène Desjardins, en plus de tenir maison, d'éduquer et de prendre soin de ses enfants, se sensibilise aux questions économiques. Elle assume la gestion des ressources financières de la famille avec brio. Alphonse Desjardins la désigne parfois comme étant son « ministre des finances ». Alphonse n'hésite pas à lui confier son salaire hebdomadaire de quinze dollars, tout en souhaitant qu'elle en prélève le tiers pour venir en aide à sa mère dans le besoin. Elle relèvera le défi aussi longtemps que ce fut nécessaire.



Le 9 juillet 1891, il lance un nouveau journal – *L'Union canadienne* – qu'il abandonnera quelques mois plus tard pour des raisons de santé. La situation financière de la famille devient difficile. Il renoue avec ses amis et organisateurs du Parti conservateur, leur rend certains services moyennant quelques compensations, mais cela ne suffit pas. Or, le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres. Le seul sténographe français au gouvernement fédéral décède. Les amis conservateurs pensent alors au sténographe Desjardins. Il obtient le poste en avril 1892. Cette fonction, il l'exercera jusqu'à sa retraite en 1917. Un inconvénient toutefois : désirant demeurer à Lévis, il se résigne à séjourner chaque année pendant quelques mois à Ottawa et à plus de 450 kilomètres des siens. Il le fera pendant plus de 20 ans ! À compter de 1907 et jusqu'en 1916, Dorimène se fera le devoir d'aller, chaque année, rejoindre son mari. De là, elle restait en communication avec la plus âgée de ses filles qui veillait à la bonne marche de la maison familiale à Lévis. Ce qu'appréciait grandement Alphonse : il aimait échanger des idées avec son épouse dont il appréciait la grande intelligence, la sagesse et la culture.

De son côté Alphonse Desjardins, sténographe français à Ottawa, profite de beaucoup de temps libre. Il fréquente régulièrement la bibliothèque du Parlement. Par exemple, après avoir lu l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII (1891) Desjardins en conclut que la charité et la philanthropie ne suffisaient pas à régler les problèmes sociaux et que l'association et la responsabilisation citoyenne était un moyen plus efficace de résoudre la question sociale.

Le soir du 6 avril 1897, à la Chambre des Communes à Ottawa, un jeune député de l'Opposition, l'avocat Michael Quinn de la circonscription montréalaise de Sainte-Anne, plaide avec force en faveur de l'adoption d'une loi limitant les taux d'intérêt sur les prêts faits aux emprunteurs. Après une tournée du pays, il a constaté que par tout le pays, des prêteurs perçoivent des taux d'intérêt équivalant à un taux de près de 3 000 % par année ! Et le député en rajoute en soulignant qu'à Montréal, quelques jours plus tôt, un homme qui avait emprunté 150 \$ a été poursuivi en justice et condamné à payer en intérêts sur ce capital la somme invraisemblable de 5 000 \$ [13]. Un discours en anglais, bien entendu tout de même par le sténographe français qui n'en croit pas ses oreilles. Il est renversé. Cette réalité lui est insupportable. Il passera de longues heures à la bibliothèque du Parlement



espérant trouver une solution. Sa recherche est fructueuse. Il découvre un livre intitulé *People's Banks*, écrit par Henry W. Wolff, le président de l'Alliance coopérative internationale, une nouvelle association des coopératives européennes. En 1898, il réussit à rejoindre Monsieur Wolff qui apporte des solutions concrètes et efficaces au problème de l'usure. Henry Wolff lui communique l'adresse de quelques dirigeants de coopératives d'épargne et de crédit européennes. Il découvre dans ses lectures l'existence des caisses du pasteur Raiffeisen en Allemagne. Desjardins réussit aussi à entrer en communication avec Alfred Micha de la Fédération belge des banques populaires, de Luigi Luzzatti d'Italie, de Charles Rayneri, Louis Durand, Léon Dumarc et Maurice Dufourmantelle de France, et d'Albert Yersin de la Suisse. Tous ces coopérateurs lui formulent leurs conseils et lui font parvenir des brochures d'information, des rapports annuels, des copies des statuts et règlements, etc. [14] Desjardins jouit déjà de la considération de plusieurs Européens. Wolff lui écrit le 19 octobre 1898 : « Je me suis vanté de ce que vous faites et allez faire dans le Canada aux deux congrès allemands auxquels j'ai assisté. »

Le 10 mai 1899, on lui propose même de faire partie aux côtés des Luzzatti et autres membres du comité de patronage du Congrès de l'Alliance internationale du crédit populaire et agricole qui se tiendra à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1900. Alphonse Desjardins aurait bien aimé se rendre en France. Mais faute d'argent et de temps, il y renonce. Il travaillera plutôt à créer une caisse populaire dans sa ville de Lévis, au Québec, une coopérative qui est un modèle adapté à la réalité québécoise.

Ses recherches lui ont enseigné que les raisons d'être des coopératives d'épargne et de crédit sont différentes selon les pays. Il songe donc, pour le Québec, à un modèle dont l'idée fondamentale est le relèvement économique de la classe laborieuse et plus spécialement celui des Canadiens français. C'est ainsi qu'il définit la caisse populaire du Québec dans un texte publié par l'École sociale populaire [15]. « Dans ce nouveau genre d'association, ce n'est pas le capital qui domine, qui fait la loi et règle tout, mais c'est la personne. Le capital n'est que l'accessoire, non le principal [...] La coopération a ceci de particulièrement attachant, c'est qu'elle étend ses bienfaits à tous. C'est l'union pour la vie, non la lutte pour la vie [16]. »



Et pour assurer des bases solides, il ajoute qu'il est important « de regrouper les membres dans une petite unité territoriale – condition essentielle, de succès, dit-il, de contacts intimes et nombreux par lesquels les intéressés peuvent se mieux connaître, s'apprécier réciproquement avec plus de justice tant au point de vue moral qu'économique. L'unité paroissiale nous a paru réunir toutes ces qualités à un si haut degré qu'elle est pour nous la cellule économique idéale, le cadre parfait où doit fonctionner une telle Caisse. »

Il souhaite la multiplication de ces petites unités de façon à instaurer une économie et un système bancaire au service de la nation.

Au mois d'août 1900, avec l'aide constante de son épouse Dorimène, le dossier de création de sa société d'épargne et de crédit – un nouveau modèle québécois – lui apparaît complet. Il passe à l'étape de recruter des partenaires qui l'aideront à convaincre les Lévisiens à devenir membres de cette coopérative. Il veut s'entourer d'hommes sûrs, ouverts à l'esprit mutualiste. En septembre, il reçoit chez lui un petit groupe de concitoyens dans le but de leur expliquer le projet. Ils sont déjà tous membres de mutuelles – et sont, pour la plupart des professionnels. Il forme un comité chargé de rédiger les statuts et règlements de la coopérative. Fin novembre, les règlements sont finalement adoptés par le comité.

Le 6 décembre 1900, plus d'une centaine de personnes réunies à la Société des artisans canadiens-français décident de créer la Caisse populaire de Lévis. Une coopérative, donc une association de personnes et non de capitaux. L'ouverture se fera le 23 janvier 1901. Une douzaine de sociétaires viennent y déposer de petits montants pour acquitter partiellement leurs parts sociales. Total de la perception : 26,40 \$. À la fin du mois, 242,80 \$.

À la fin de la première année, l'actif de la Caisse de Lévis n'atteint que la somme de 4 935 \$ et compte 721 membres, soit environ 10 % de la population de Lévis. Alphonse Desjardins se souvient de la Caisse d'économie qui, en 1892, comptait 1 000 membres et des actifs de 317 000 \$, ne faisait pas de crédit, drainait des épargnes hors de Lévis et dont les propriétaires n'étaient pas des Lévisiens.... Ce qui déçoit le couple Desjardins et ce qui l'inquiète. Heureusement, la personnalité d'Alphonse Desjardins ainsi que celle de son épouse, Dorimène, sont des atouts importants. Ils comptent de nombreux amis et



admirateurs. De plus, ils reçoivent un fort appui des autorités ecclésiastiques. Toutefois, ils font face à de nombreux défis :

1. Au départ, la Caisse n'a pas de revenus et ne peut faire de dépenses. Elle compte sur le bénévolat du personnel et sur la gratuité des locaux qu'elle occupe. Au départ, elle a accès à la salle de la Société des artisans canadiens-français trois soirs par semaine. Ce qui incite des membres à se présenter à la résidence des Desjardins. Ce côté « familial » fait douter plusieurs Lévisiens du « sérieux » de cette coopérative. Ils se demandent s'il est prudent de confier leurs épargnes à Alphonse ou Dorimène, malgré la confiance qu'ils ont en eux.

2. Les démarches en vue d'obtenir l'adoption d'une loi précisant le statut juridique de la Caisse demeurent vaines, tant au niveau fédéral que provincial. Or, en l'absence de reconnaissance juridique, la Caisse est une institution vulnérable. Les statuts et règlements de la Caisse prévoient la délicate question de la responsabilité civile du gérant : ils exigent que les employés de la Caisse ayant le maniement des fonds fournissent une caution. Or, Alphonse avait omis de fournir une telle caution. Dès 1902, des rumeurs s'élèvent dans la paroisse à ce sujet. Pour rassurer la population, le conseil d'administration en vient à la conclusion qu'il n'y a pas de risque financier puisque son gérant (Alphonse Desjardins) occupe cette charge gratuitement et qu'il offre par sa position sociale et comme propriétaire d'immeubles, par son honorabilité et honnêteté, toutes les garanties désirables quant à la fidèle exécution de ses devoirs [17]. Ce qui suffisait comme caution exigée par les statuts de la Caisse.

3. D'autres s'inquiètent des absences du fondateur qui doit, chaque année, vivre à Ottawa pour exercer son métier de sténographe. En plus, il est invité fréquemment à se déplacer pour participer à la fondation de nouvelles caisses. Il passera plusieurs jours en Ontario pour expliquer à des groupes ce que sont les « people's banks ». Il sera même invité par le président Taft des États-Unis à une rencontre avec des représentants de quelques afin d'expliquer ce que sont les banques coopératives.

4. D'autres s'inquiètent du fait que le fondateur prenne des risques en autorisant la formation de trois nouvelles caisses, soit en 1902, celle de Lauzon, en 1903, celle de Hull,



et en 1905 celle de Saint-Malo, alors qu'aucune loi ne précise les statuts des coopératives d'épargne et de crédit au Québec ou au Canada.

5. Dès 1903, aucun administrateur de la Caisse ne se porte volontaire pour remplacer le gérant lorsqu'il s'absente pour exercer son métier de sténographe à Ottawa. Ils préfèrent accepter « que Madame Desjardins soit autorisée à signer au nom du gérant tous les reçus ; les chèques pour une somme individuelle n'excédant pas 500 \$, etc. ». Bref, être « l'alter égo » de son mari ! Une situation surprenante alors, qu'à l'époque le Code civil du Québec accorde aux femmes un statut comparable à celui d'un mineur ! En réalité, Dorimène devient, sans qu'on le dise, la gérante de la Caisse de Lévis, sans titre et sans salaire !

6. Les rumeurs au sujet de la caution et de l'assurance reprennent en 1905. On en rajoute : ces rumeurs concernent l'inexpérience des Desjardins dans le domaine financier, l'éloignement fréquent d'Alphonse et la responsabilité financière des Desjardins au cas de liquidation de la Caisse. Des voisins font part à Dorimène de leurs inquiétudes. Dorimène s'inquiète au point de créer des tensions entre elle et son mari. Elle accourt à Ottawa et lui fait part de ses craintes. Alphonse est atterré ! Il songe à abandonner son projet. Il écrit même une prière dans laquelle il prie son Dieu de lui chasser l'idée de créer ce réseau de caisses si elles doivent nuire à qui que ce soit : « Faites que je trouve une parfaite soumission à votre volonté dans les cœurs qui m'entourent, mais principalement dans celui de la bien aimée compagne de ma vie. Qu'elle soit toujours ma consolatrice et mon aide, soit que vous m'inspiriez le complet abandon de ces projets ou la pensée de les accomplir. » De retour à Lévis, il rencontre les autorités ecclésiastiques, en particulier l'Archevêque Louis-Nazaire Bégin qui après avoir entendu Alphonse et Dorimène, les invite à se mettre à genoux afin de les bénir. Il ajoute : « Toi, Alphonse, tu te relèveras, lorsque tu auras promis de continuer ton œuvre ! »



Maison Alphonse Desjardins, lieu de la première caisse populaire en Amérique du Nord. Source : Bernard Gagnon, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.

De retour à Lévis, il continue ses démarches aux fins d'obtenir l'adoption d'une loi. Après avoir reçu un NON catégorique du gouvernement fédéral qui considérait ce projet comme un projet social – et non financier – et s'appuyant sur la Constitution qui concède les affaires sociales aux provinces, les Desjardins s'adressent au gouvernement provincial et obtiennent finalement gain de cause. Le 5 mars 1906, la loi sur les syndicats coopératifs est adoptée. Le statut juridique des caisses est clair. La confiance citoyenne se rétablit. La situation financière s'améliore au point qu'elle permet d'engager un premier employé, soit le notaire Raoul Desjardins

– l'ainé de la famille Desjardins, au poste d'assistant-gérant au salaire de 25 \$ par mois. Désormais, les membres ont accès à un professionnel d'une façon permanente, ce qui contribue au maintien de la confiance des Lévisiens en leur Caisse. Quant à Dorimène, elle continue à effectuer ses tâches avec assurance et compétence. Ce qui permet à Alphonse de se rendre à Ottawa pour gagner la vie de la famille et faire son travail au Parlement du Canada, et aussi d'accélérer son travail de propagandiste des coopératives d'épargne et de crédit.

La situation financière de la Caisse s'améliore et la naissance de nouvelles caisses dans plusieurs paroisses de la Province se continue. Ce qui fera dire à Henri Bourassa, directeur du journal *Le Devoir*, dans un discours au Monument national à Montréal, en 1915 :

« Une autre œuvre intéressante et utile, c'est celle des Caisses populaires et du mouvement coopératif en général. L'initiateur de ce mouvement au Canada est un modeste : c'est M. Alphonse Desjardins, de Lévis. Que de peines il a eu à faire percer son idée ! Il avait le très grand tort de s'appeler Desjardins au lieu de Brown ou McFarlane. Ce vice d'origine le faisait tenir pour un incompetent en matière de finance. Car c'est là que nous a conduits le servilisme colonial : nous étions rendus à croire qu'un Canadien français est, par nature et



par éducation, forcément incompetent à traiter toute question économique et financière. De plus, Monsieur avait l'autre tort, non moins grand, d'être un simple fonctionnaire du parlement, au lieu d'être l'un des faiseurs ignorants et prétentieux qui légifèrent et gouvernent. En dépit des obstacles que les politiciens et les hommes d'affaires à courtes vues ont mis à son œuvre, elle marche lentement mais sûrement ; et un jour viendra où le nom d'Alphonse Desjardins figurera dans l'histoire canadienne au rang de ceux de Raiffeisen en Allemagne et de Luzzatti en Italie – bien-au dessus de la tourbe des ramasseurs de votes et des accapareurs d'écus... pour leur prompt compte. »

En 1917, alors qu'on compte près de 150 caisses en activités, Alphonse Desjardins s'inquiète de l'indépendance et de l'isolement des caisses. Après une sérieuse réflexion, il écrit aux caisses et propose la création d'une fédération – un organisme provincial. Aucune suite immédiate n'est donnée à cette proposition du fondateur. Trois ans plus tard, en 1920, quelques mois avant sa mort, dans une lettre circulaire, il propose de convoquer une réunion de représentants des caisses pour écrire les règles constitutionnelles de cette fédération.

Malheureusement, le 31 octobre 1920, à la fin d'octobre, il décède dans sa résidence de Lévis quelques jours avant son 66^e anniversaire des suites de l'urémie, une longue maladie qui a assombri les cinq dernières années de sa vie. Et sans avoir eu le temps de créer la fédération dont il rêvait. (Celle-ci ne naîtra 80 ans plus tard à la suite d'un vote fortement majoritaire le 4 décembre 1999.)

Monsieur Desjardins aura droit à des funérailles de première classe, dont les frais sont assumés par la Caisse. Elles attirent une imposante brochette de personnalités civiles et religieuses dont le Cardinal Bégin, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, le président du conseil législatif du Québec, le juge en chef de la Cour supérieure, le maire de Québec Joseph Laflamme, et les députés du comté de Lévis.

Au moment de son décès, le réseau des caisses compte 1 219 sociétaires et des actifs de 6,3 millions \$, dont 1,1 million \$ à la seule caisse de Lévis. (Une progression de 25 % par rapport à 1915.) C'est peu par rapport aux banques traditionnelles [18] mais satisfaisant tout de même vu l'originalité et la jeunesse du projet. De plus, ce résultat se justifie par la



théorie du petit pas qu'enseignait Alphonse Desjardins. Il fallait tout de même prendre le temps de convaincre les Québécois qu'ils pouvaient devenir des agents de changement et contribuer – bénévolement – à améliorer les conditions de vie de leurs compatriotes.

À Lévis, Raoul Desjardins, l'aîné de la famille Desjardins, succède à son père au poste de membre du conseil d'administration et à celui de gérant. Dorimène continue ses fonctions à la Caisse en plus d'agir comme conseillère pour l'ensemble des caisses. Elle contribue à la naissance de nouvelles caisses et surtout d'une Caisse centrale dans le diocèse de Québec. Elle décède en juin 1932. Le quotidien *L'Action catholique* de Québec évoque « un deuil pour le Canada français car elle aura été assurément l'une des femmes les plus au courant de la question économique considérée du point de vue social. Sans elle, reconnaissons-le, les caisses populaires Desjardins n'existeraient probablement pas. »

Des figures marquantes

Les années d'après Alphonse et Dorimène démontrent qu'elles sont vraiment des figures marquantes dans l'histoire du Québec. Oui, depuis les années 1850, quelques Canadiens français demandaient aux Québécois et Québécoises de s'intéresser au monde des affaires - et ce pour protéger, disaient-ils, notre nationalité. Alphonse lui-même avait fait cet appel en convoquant les gens d'affaires de Lévis. Mais, sans succès ! Secoué par un discours de député dénonçant l'exploitation éhontée d'un citoyen en réclamant des taux d'intérêt exorbitants, il décide d'agir. Il découvre alors l'existence de banques du peuple (People's Banks) en Europe. Il découvre l'importance de la participation citoyenne, de l'aide-toi toi-même en créant des entreprises guidées par la règle des quatre « P » :

- a) la Propriété collective (les usagers sont tous propriétaires)
- b) la Participation. Chacun des membres a droit de participer à la décision. Donc, contrôle démocratique.
- c) le partage des bénéfices en proportion des activités faites par le membre avec sa coopérative. Ce qu'on appelle la remise des « trop-perçus ».
- d) le Patrimoine. Créer une force collective au service de la nation.



Pour ce faire,

1) Ils proposent la création d'entreprises à fins sociales dont les valeurs fondamentales sont celles de la liberté (liberté d'adhésion), de l'égalité des droits et des chances, (une personne = un vote) et de la fraternité (équité, éthique du mieux-être commun.)

2) Ils créent et multiplient les rendez-vous de la solidarité en proposant que les administrateurs des caisses soient élus par les membres, qu'ils soient des bénévoles qui ne recherchent pas leur intérêts personnels, mais l'intérêt collectif. (Alphonse Desjardins fut lui-même bénévole. Imaginez ! Il a consacré 20 ans de sa vie à animer ce réseau de coopératives, sans exiger de rémunération. Au contraire. Quelques jours avant sa mort, il avouait à son épouse qu'il avait dépensé près de 4 000 \$ de l'argent familial pour des frais de déplacement et d'hébergement lorsqu'il était invité dans différentes paroisses désireuses de fonder des caisses. Et il s'en excusait ! Ce bénévolat inspire confiance à l'ensemble des membres. Les Desjardins ne créent pas ces coopératives pour s'enrichir...

3) Ces caisses deviennent des écoles d'éducation au « mieux vivre ensemble ». Alphonse et Dorimène désiraient vraiment que ce projet soit un projet citoyen : ils n'ont jamais voulu que ces caisses portent le nom Desjardins. Ils ont plutôt proposé de les identifier comme étant des « caisses populaires ». (Ce sont les dirigeants des caisses, plus tard, qui ont donné le nom du fondateur à leurs caisses.)

Les Desjardins ne voulaient pas qu'on leur rende gloire. Leur projet n'était pas l'affaire d'un seul homme et de son épouse. Ils savaient que leur projet réussirait en autant qu'il serait le résultat d'une réelle participation citoyenne. Alphonse et Dorimène ne recherchaient pas le pouvoir. Il savaient que la coopération, c'est d'être intelligents à plusieurs. Ils savent que les projets socio-économiques se construisent « par le bas » et ne s'imposent pas « d'en haut. » Il disait :

« Il faut enseigner à s'aider soi-même, c'est-à-dire faire comprendre au public que rien de fécond ni de durable ne peut être créé s'il ne repose pas sur l'initiative première de ce même public. »

Et finalement, puisque depuis la Conquête, il n'y avait pas de place pour un Canadien français sur les conseils des banques ou autres institutions financières, grâce à la formule



coopérative, il permettait, ce qui est remarquable, à des milliers d'entre eux de siéger sur des conseils d'administration d'une institution d'épargne et de crédit. Desjardins a permis à des milliers de Québécois de s'initier aux affaires de la finance, de les démystifier. Il disait :

« Je peux donc affirmer en toute vérité que les coopératives sont de véritables écoles primaires où l'on enseigne la science économique d'une manière touchante puisqu'elle se traduit par des résultats pratiques et avantageux [19]. »

La « manière touchante », c'était d'enseigner le « SAVOIR-FAIRE » en vue d'assurer le « SAVOIR-ÊTRE COLLECTIF ».

4) Ces deux figures marquantes de l'histoire du Québec ont créé une nouvelle fierté et fait en sorte qu'il ne soit plus nécessaire de s'appeler Brown ou McFarlane pour être reconnu compétent en matière financière ou pour être ministre des finances au Québec.

Ils ont osé. Conscients des effets négatifs de l'individualisme et d'un libéralisme dominant, Alphonse disait : « Si nous ne sommes pas des millionnaires individuellement, devenons-le au moins comme peuple. »

Il ajoutait : « Nous créer, nous, Canadiens français, un patrimoine national, un capital qui serait sous notre contrôle, toujours à notre disposition, dont l'utilisation servirait à accroître notre influence légitime, à activer notre progrès et, au besoin, à nous protéger contre des agressions injustes... Ce capital serait l'arme la plus formidable mise à notre service. On a beau dire que le sentiment ne gouverne pas l'argent, il n'en fait pas moins sentir son action [20]. »

Deux vies consacrées à la lutte aux inégalités, à la lutte à la pauvreté, à la lutte des classes, à la valorisation de la classe laborieuse, à l'éducation et à la participation citoyenne, à la création de la fierté collective.



Monument dédié à Alphonse et Dorimène Desjardins, Lévis, Québec. Source : Bernard Gagnon, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.

Il en est résulté un grand réseau prenant la première place parmi les institutions financières au Québec. Un grand réseau qui a aussi pris sa place au niveau international. Membre de l'Association internationale des banques coopératives, une association qui regroupe les coopératives d'épargne et de crédit de tous les continents. Le Mouvement Desjardins joue un rôle important dans cette association. Il en a assumé la présidence depuis plusieurs années.

Ce qui me fait croire qu'ici au Québec, dans la tourmente contemporaine qui secoue le monde moderne, on aura avantage à s'inspirer des valeurs qui ont permis à des citoyens ces valeurs qui ont permis au Québec de prendre sa place « dans le concert des nations ».

Les Québécois et les Québécoises forment un grand peuple. Mais nous ne sommes pas nombreux... De là, la nécessité de multiplier les rendez-vous de la solidarité. Ce que je souhaite de tout cœur !



Suggestions de lecture

- Guy Bélanger, *Alphonse Desjardins, 1854-1920*, Québec, Éditions du Septentrion, 2012, 712 p.
- Guy Bélanger, *Dorimène Desjardins : cofondatrice des caisses populaires Desjardins, 1858-1932*, Lévis, Éditions Dorimène, 2008, 95 p.
- Guy Bélanger, *La Caisse populaire de Lévis, 1900-2000 : là où tout a commencé*, Lévis, Éditions Dorimène, 2000, 322 p.
- Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, Montréal, Québec-Amérique, 1990-1998, trois tomes.
- Réal Bertrand, *Alphonse Desjardins*, Montréal, Lidec, 1983, 64 p.
- Jacques Lamarche, *Alphonse Desjardins, un homme au service des autres*, Montréal, Éditions du Jour, 1977, 173 p.

Notes

- [1] John George Lambton, comte de Durham, *Rapport Durham*, Éditions de l'Hexagone, 1990, 317 p.
- [2] Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, Gallimard, 1957, tome V, 389 p.
- [3] Jacques Mathieu et Jacques Lacourcière, *Les mémoires québécoises*, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 255.
- [4] Directeur du journal *Le Canadien*.
- [5] Larousse définit le mot nationalité ainsi : « caractère de l'ensemble des membres qui constituent une nation ; ensemble de personnes présentant une communauté historique et culturelle sans être organisé. »
- [6] Citation reproduite dans Roger J. Bédard, *L'essor économique du Québec*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1969, p. 17-31.
- [7] Jacques Lamarche, *Alphonse Desjardins, un homme au service des autres*, Éditions du Jour, 1977, 173 p. (Publié par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.)
- [8] Guy Bélanger, *La Caisse populaire de Lévis, 1900-2000 : là où tout a commencé*, Éditions Dorimène, 2000, 322 p.
- [9] Laurent-Olivier David, *L'Opinion publique*, 1873.
- [10] Guy, Bélanger, *La Caisse populaire de Lévis*, p. 13.
- [11] Guy Bélanger, *La Caisse populaire de Lévis*, p. 23.



[12] Guy Bélanger, *La caisse populaire de Lévis*, p. 17.

[13] Réal Bertrand, *Alphonse Desjardins*, Lidec, 1983, p. 3.

[14] Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins, tome I : Desjardins et la naissance des caisses populaires, 1900-1920*, Québec-Amérique, 1990, p. 45.

[15] Alphonse Desjardins, *La Caisse populaire*, 4^e édition, L'École sociale populaire, 1953 ?, 64 p.

[16] Citation d'Alphonse Desjardins, dans Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, tome 1, p. 84.

[17] Guy Bélanger, *Dorimène Desjardins : cofondatrice des caisses populaires Desjardins, 1858-1932*, Éditions Dorimène, 2008, p. 34.

[18] L'actif de la Banque Royale est de 572 millions \$, Montréal 553, Merchant's 190, Molson Bank 89, Hochelaga, 73, Nationale 71 et Provinciale 41.

[19] Lettre à Lomer Gouin, Premier ministre du Québec, 1907.

[20] Alphonse Desjardins, *Mémoire sur l'organisation de l'agriculture*, 1912.